

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

5EME Réunion de 2014

Séance du 17 novembre 2014

CG20141117_27
id. 1248

L'an deux mille quatorze le dix sept novembre , les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. J-P. ALBERT, M. E. ASTOUL, M. C. ASTRUC, M. P. AURIENTIS, M. J-M. BAYLET, M. J-P. BESIERS, M. J. CAMBON, M. J. CAPAYROU, M. B. DAGEN, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAX, M. G-M. EMPOCIELLO, M. F. GARRIGUES, M. R. GARRIGUES, M. J. GONZALEZ, M. P. GUILLAMAT, M. G. HEBRAL, M. A. LACOMBE, M. J. LAVABRE, M. M. MARTY, M. P. MARTY, M. R. MASSIP, M. C. MOUCHARD, M. J-P. QUEREILHAC, M. J-P. RAYNAL, M. D. ROGER, M. J. ROSET, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, M. J. TABARLY, M. L. VIGUIE

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN TARN-ET-GARONNE

• **I - POINT SUR LA RENTREE & LES EFFECTIFS**

Pour cette rentrée 2014-2015, le Centre Universitaire a accueilli **940 étudiants, soit près de 100 jeunes supplémentaires** par rapport à l'an passé.

La licence de Droit affiche une hausse, confirmant ainsi tout l'intérêt d'avoir ouvert le cursus complet – 3 ans – sur le campus de Tarn-et-Garonne, avec de très bons taux de réussite à la clé.

Les étudiants de l'Université Toulouse Jean Jaurès (UT2J) augmentent aussi, notamment par l'attrait renouvelé pour les formations de L'ESPE (ex IUFM), après une baisse de plusieurs années.

Cette université a également et avant tout procédé à l'ouverture de **deux formations cette année** :

- la première année de **licence « Arts, Design, Sciences et Techniques »** en partenariat avec la Chambre des métiers de Tarn-et-Garonne qui accueille **25 étudiants**, consolidant ainsi la filière **Couleur-Image-Design** (ex-IUP Arts Appliqués) ;
- la licence professionnelle «Librairie» portée par le Département Archives et Médiathèque : **12 étudiants**.

Ces ouvertures compensent d'ores et déjà la **fermeture définitive de la filière AES de l'Université Toulouse Capitole** et la suspension provisoire de la **licence ISIAER** (ex-Agritronique), qui n'offrait pas pour le moment des profils adaptés aux besoins à court terme des entreprises du secteur.

Un tableau récapitulant la hausse des effectifs est présenté.

L'objectif initial de 1 000 étudiants est donc en passe d'être atteint. Il ne constitue aujourd'hui qu'une étape dans le développement de l'offre de formations au centre universitaire et en Tarn-et-Garonne, conformément aux **objectifs de notre Contrat de site**.

En effet, les Universités ont confirmé leurs intentions de renforcer leurs effectifs tels qu'annoncés lors de la DM1 en juin dernier :

- l'Université Jean Jaures a fait voter par son Conseil d'administration, le 23 septembre dernier, l'engagement d'augmenter ses effectifs à 3 ans sur site, par l'ouverture du cursus complet de la licence Arts Design, et le renforcement des cohortes de l'ESPE ; ces hausses compenseront le **départ du DAM** qui intégrera de nouveaux locaux sur le site toulousain du Mirail à la prochaine rentrée ;

- l'Université Toulouse Capitole se déclare, quant à elle, prête à délocaliser, à moyen terme, une cohorte de primo entrants en Droit, mais n'a pour le moment rien fait acter en Conseil d'administration, car elle conditionne son engagement à la prise en charge, par notre collectivité, des frais de déplacements des enseignants ;

- enfin, le Président du Conseil régional a confirmé, par écrit, son souhait d'implanter au plus vite, dès que les conditions matérielles seront réunies, **l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI)**.

Ainsi d'ici 4 ans, le campus universitaire devrait avoisiner les **1 900 étudiants**.

Pour l'ensemble des effectifs étudiants en Tarn-et-Garonne, je serai en mesure de vous faire un point complet à l'occasion du Budget Primitif, mais je peux d'ores et

déjà vous confirmer l'ouverture de la **1ère classe préparatoire scientifique du département, au lycée Bourdelle**, avec 27 élèves, ainsi que l'augmentation des effectifs en B.T.S., liées aux montées pédagogiques des ouvertures de l'an dernier : ils sont au total **519 élèves cette année, soit 40 de plus que l'an dernier**.

II - RESTRUCTURATION DU CENTRE UNIVERSITAIRE – INSCRIPTION AU CONTRAT DE PLAN ETAT REGION 2014-2020

1 - Point d'avancement : choix du scénario d'aménagement

Ce projet de restructuration globale a pour ambition, je vous le rappelle, d'accompagner le doublement des effectifs actuels à l'horizon 2017/2018.

Inscrit comme une priorité du contrat de site, il a débuté il y a un an par l'étude participative « Rêve ton campus », et vient d'achever **sa phase de pré-programmation** entamée en février dernier.

L'objectif partagé est de **se positionner en bonne place dans le cadre du Contrat de Plan Etat Région 2014/2020**.

L'équipe de programmistes a rencontré plusieurs fois l'ensemble des partenaires du site, pour analyser la **faisabilité de répondre sur place aux besoins spécifiques et communs de chaque formation**, puis de proposer, planifier et estimer le coût des travaux qui en découlerait.

Pour mémoire, la 1ère étape, achevée le 19 mai dernier, a conduit les partenaires (Rectorat, Etat, Exécutifs des Universités, Région, Conseil Général, Ville de Montauban) à acter les grands arbitrages suivants :

- maîtrise de l'enveloppe financière globale,
- accord de principe sur **l'accueil de l'école d'infirmières**,
- priorisation des espaces en faveur des cours et de la vie étudiante, avec des taux d'occupations accrus,
- affirmation de la vocation piétonnière du campus,
- validation des hypothèses de croissance des effectifs.

Sur ces bases, le programmiste a **affiné 2 scénarios d'implantation** des formations et bâtiments, sur lesquels le comité de pilotage, réuni le 11 septembre, s'est prononcé.

Le schéma d'aménagement envisagé, dont vous pouvez voir la description et l'illustration en annexe 2, se caractérise ainsi par :

- l'accueil général du site rétabli par l'entrée historique de l'Ecole normale,
- la création d'un espace de vie étudiante, implanté dans l'ancienne cantine,
- l'implantation de l'IFSI dans l'actuel bâtiment administratif, par démolition/reconstruction.

Les travaux réalisés seront principalement :

- réhabilitation et mutualisation des amphithéâtres du bâtiment central,
- réaménagement du restaurant universitaire pour accroître les capacités d'accueil,
- aménagement de la médiathèque IFSI dans la médiathèque Montauriol,
- création d'une plateforme d'innovation C-I-D. et d'un grand amphithéâtre (sous réserve de l'engagement ferme d'UT1 en termes d'effectifs),
- réhabilitation et mise aux normes du bâtiment de l'Ecole Normale, entièrement mutualisé.

Cet aménagement présente **plusieurs avantages** :

- le Centre Universitaire retrouverait une entrée d'honneur très visible, à la hauteur de son ambition, qu'il conviendra cependant de bien appréhender avec l'Architecte des Bâtiments de France et les contraintes d'accessibilité ;
- l'espace dédié à la vie étudiante est intégré au cœur du campus, et présente donc une mixité intéressante pour faire vivre le campus ;
- pour l'IFSI, l'opération pourrait se faire facilement en 1^{ère} tranche, sans perturber la vie du site et présenterait toute la souplesse d'aménagement pour les enseignements professionnels spécifiques ;
- Pour UT1 et UT2J, il répond à toutes leurs attentes, et pourra également intégrer les demandes complémentaires formulées lors du comité de pilotage, visant à mieux prendre en compte certaines contraintes fonctionnelles (proximité des locaux, configuration du grand amphithéâtre) ;
- le site sera essentiellement piétonnier, et diverses mesures sont envisagées, à commencer par la mise à disposition déjà effective du parking Tesco du Conseil général à destination des étudiants. La mairie de Montauban a fait savoir son insatisfaction sur le projet global, notamment pour ces problèmes d'accès, mais n'a pas souhaité jusqu'à présent mettre en place de manière satisfaisante des solutions pour calibrer et désengorger le secteur : navette directe pour la gare, itinéraire et

bornes cyclistes, aménagement de parkings, etc. Les partenaires l'ont sollicitée sur ce point lors du comité de pilotage.

Sur ces bases a donc été établi le pré-programme, que vous trouverez en présenté et que je vous demande d'approuver.

Je tiens à vous préciser qu'il s'agit d'une **étude visant à déterminer la faisabilité globale** du projet sur site, qui a ainsi été attestée et chiffrée ; mais **elle ne fige en rien les aménagements précis**, la hiérarchisation des contraintes et les choix architecturaux qui seront précisés lors des phases suivantes (programme technique global, maîtrise d'œuvre).

2 - Les prochaines étapes

D'ici au début de l'année 2015, 3 grandes phases conditionneront la réussite de notre projet :

- A. d'une part **la négociation et le bouclage du dossier** pour s'assurer de son financement dans le cadre du CPER,
- B. d'autre part **un travail technique et opérationnel** pour passer de cette étude de faisabilité à un programme opérationnel de travaux,
- C. et enfin **la mise en cohérence du fonctionnement du site** pour s'adapter à ces évolutions de taille et d'organisation.

A. Plan de financement et signature du CPER

En terme de coût, les estimations réalisées par le programmiste sont de **12,3 millions d'euros en coût global d'opération HT (IFSI et opérations CPER)**, pour une prévision initiale de 15,7 millions. L'enveloppe est donc maîtrisée à ce stade. Il conviendra maintenant de **négocier et fixer avec précision la part de financement de chaque partenaire**, sachant que les plans de financement des opérations relevant de l'IFSI et du CPER sont différents, à savoir :

- IFSI : 50% Région, 30% fonds européens, 20% collectivités. A ce titre, le Conseil général valorisera la part du foncier et du bâti qu'il consacrera, sur le site, à l'implantation de l'IFSI. Le Conseil régional est en attente d'une réponse de principe de la commune de Montauban.
- CPER : la répartition est classiquement d'un tiers pour les collectivités locales, et des 2 tiers pris en charge par l'Etat, la Région et les fonds européens.

Annoncée initialement pour le mois de mai, la notification des enveloppes du futur CPER pour Midi-Pyrénées a finalement été communiquée en Conférence des exécutifs le 06 novembre dernier.

Sur le volet enseignement supérieur, est prévue actuellement une enveloppe de **30,9 millions d'euros pour l'ensemble des projets immobiliers sur la Région, dont 30% consacrés aux sites hors Toulouse**. Il s'agit de montants importants par rapport aux autres Régions, mais largement inférieurs au volume des demandes remontées en début d'année au Ministère pour Midi-Pyrénées.

Cependant, lors du comité de pilotage du 11 septembre, l'Etat et la Région nous ont fait savoir que nous **avons toutes les chances de figurer parmi les projets retenus hors Toulouse en 1ère phase du CPER**, étant donné la maturité du projet, la qualité du travail partenarial effectué sur notre site, et les efforts réels pour prendre en compte les critères d'éligibilité, à savoir :

- taux d'occupation renforcés,
- mutualisation des bâtiments,
- travaux de restructuration de préférence à des constructions neuves, qui comprennent la rénovation énergétique du bâti, dans un objectif de soutenabilité financière des coûts de fonctionnement du site.

Je souhaite que les services puissent poursuivre ce travail en bonne entente avec l'Etat et la Région, afin d'aboutir à un plan de financement qui soit conforme à nos capacités budgétaires sur les 5 prochaines années.

En effet, **l'enjeu du développement universitaire est majeur pour notre département** : il me semble donc essentiel de conserver notre avance et garantir le lancement de ces opérations, quel que soit l'avenir de nos compétences en la matière, et malgré l'absence de la ville de Montauban dans ce dossier.

Cette dernière a confirmé, lors du comité de pilotage, **qu'elle ne financerait pas de projet sur ce site « contraint »**, déplorant un manque de concertation – alors même que élus et services ont été systématiquement associés à toutes les réunions techniques et de pilotage depuis 2 ans.

Je vous rappelle que sur les précédentes opérations CPER, la ville nous est encore redevable de la totalité de ses participations, à savoir 860 000 euros, pour lesquels des actions en justice sont en cours.

Je serai en mesure de soumettre à votre approbation l'ensemble de ce dossier à l'occasion du Budget Primitif 2015.

B. Montage opérationnel des travaux

Il faut pouvoir concilier les **calendriers de réalisation**, très serré pour l'IFSI, et la nécessaire **cohérence sur le site** qui est souhaitée par tous depuis le début et a généré cette démarche collaborative. Pour cela, **une maîtrise d'ouvrage unique semble indispensable pour toutes les phases d'opérations**, mais plusieurs questions d'ordre juridique et technique doivent être levées au préalable.

Ces questions sont complexes, mais conditionnent la réussite de l'opération. Je vous tiendrai informés de l'avancement des discussions sur ce point avec les différentes parties prenantes, Rectorat et Conseil régional lors de notre prochaine session.

C. Refonte des modes de fonctionnement du site

Le fonctionnement actuel du site, assuré depuis 20 ans par le Conseil Général, a démontré toute sa pertinence en faveur des étudiants, présentant toute la capacité d'adaptation nécessaire pour accompagner les évolutions des Universités. Aujourd'hui je vous le rappelle, ce sont 1,3 millions d'euros qui y sont consacrés par le Département, à 100%.

L'ampleur de la transformation du site va cependant nécessiter des modes de gestion et de fonctionnement renouvelés.

Avec l'accroissement du nombre d'étudiants et de cours sur site, il faudra d'une part revoir les modalités de notre soutien aux coûts pédagogiques des formations dispensées, et même au-delà, bien anticiper d'autre part les futurs coûts de fonctionnement, afin d'en assurer la soutenabilité et la pérennité.

Nous sommes donc amenés à reposer à plat les modes de gestion, l'organisation et la gouvernance du site, pour répondre :

- aux fonctionnements très différents de partenaires plus nombreux ;
- aux contraintes d'une gestion totalement mutualisée des salles de cours ;
- à la nécessité de maîtriser des charges accrues pour l'entretien et le fonctionnement des bâtiments.

Cela constitue une condition préalable pour l'IFSI, qui doit présenter un budget annexe équilibré et paiera sa quote-part de fonctionnement du site ; c'est également une demande récurrente de tous les partenaires, lors des comités techniques, que leur soient **garantis un accès et une utilisation fluides** de salles et de locaux mutualisés et donc de définir des **règles de gouvernance** ; c'est enfin une attente partagée de **clarté et d'équité**, pour trouver les bases d'un système équilibré et pérenne.

A l'occasion du dernier comité de pilotage du 19 mai, puis par courrier, j'avais d'ores et déjà alerté les Présidents d'université sur ce point :

« J'ai conscience que cet engagement a un coût important pour votre Université. Aussi, soyez assuré du maintien d'un soutien financier de notre collectivité pour vous permettre d'accompagner du mieux possible cette augmentation. Cependant, la raréfaction des ressources publiques doublée de l'incertitude sur la carte des compétences territoriales de demain, nous amène à revoir les modalités de ce soutien. Je souhaite que ce travail se fasse en étroite collaboration avec vos services. Nous devons ensemble trouver une solution d'équilibre, qui soit à la fois soutenable pour le Conseil Général et attractive pour l'Université que vous présidez. »

Afin de répondre au mieux à cette équation complexe, je vous propose que le **Conseil Général, avec le soutien financier de la Région, lance une mission d'études pour aboutir à des propositions sur l'organisation, le budget prévisionnel et la gouvernance de ce futur centre universitaire.**

Elle pourrait être diligentée rapidement, avec des propositions concrètes en termes de structure, de conventionnement et d'équilibre financier au 1^{er} semestre 2015, à discuter ensuite avec chacun des partenaires. Elle aboutira à la substitution des conventions qui nous lient avec les universités, par une **convention commune de fonctionnement, signée par l'ensemble des partenaires, qui déterminera les modalités de participation de chacun à l'économie générale du site.**

Je vous proposerai l'inscription d'un crédit de paiement de 40 000 euros à notre prochaine session, ainsi que l'équivalent de 50% en recettes correspondant à la participation du Conseil régional.

En attendant ce travail, le service administratif du centre universitaire sera en mesure de vous proposer, lors de notre prochaine session, des conventions régissant les conditions matérielles et juridiques d'occupation des locaux par les formations universitaires sur le site, ainsi qu'**un règlement intérieur** posant le bon usage des lieux.

III - LE RESTAURANT UNIVERSITAIRE

1 - Bilan sur une année d'exercice universitaire

La reprise en gestion directe du restaurant s'est accompagnée d'une ouverture tout au long de l'année, qui a permis une **augmentation régulière des rations**. De septembre 2013 jusqu'à la fin du mois d'août 2014, près de **49 800 repas** ont été servis, pour 211 000€ de recettes, soit 11 300 repas de plus que par l'IUFM l'année passée.

Pour 2014, le budget annexe prévisionnel s'équilibre à 647 440 €, avec une participation départementale évaluée à **385 440 €**. Les ajustements nécessaires en recettes et dépenses, correspondant au volume réel d'activité réalisé sont proposés à l'occasion du rapport spécifique présenté en première Commission, pour un budget global conforme à nos prévisions initiales.

Concernant la période de janvier à fin août 2014, un premier bilan fait apparaître que sur 27 786 repas servis, 47,90 % l'ont été à l'attention des étudiants, malgré l'arrêt de l'année universitaire au mois de mai. Ce pourcentage va augmenter avec la reprise de la période dense d'activité. 42,10 % des repas ont été pris par le personnel territorial et les satellites du Conseil Général. Les universitaires ne représentent que 2 % des rationnaires, les formations continues sur site, 3,6 % et les extérieurs, 4,3 % .

Notre objectif, fixé dès la DM1 2013, d'un **coût à l'assiette** de 3 € est atteint. Fin 2013, il était de 2,88 €. L'activité des 8 premiers mois de 2014 l'**abaisse à 2,81 €**.

2 - Tarifs 2015.

La tarification étudiante, fixée par le CROUS, est passée de 3,15 à 3,20 € en août 2014.

Le tarif de base du repas pour les autres rationnaires, fixé par notre Assemblée est actuellement de 4,90 € et **n'a pas été réévalué depuis 2012**.

Sur ce tarif, vient en déduction la prestation interministérielle (PIM) dont bénéficient les agents subventionnés (indice inférieur à 467). Cette prestation a été relevée de 1,20 à 1,21 € au premier janvier 2014, abaissant le prix du repas subventionné de 3,70 à 3,69 €.

Au vu de ces éléments, je vous propose de porter le **tarif de base de ce repas de 4,90 à 5,00 €**, ainsi que celui du tarif extérieur de **6,40 à 6,50 €**. De manière concrète, le coût du repas pour l'agent subventionné s'élèvera au maximum de 3,69 à 3,74 €, et l'écart entre repas subventionné et non subventionné restera comparable.

Cette augmentation, si vous l'adoptez, sera effective **au 1er février 2015**.

En conséquence, je vous saurais gré de bien vouloir délibérer.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission éducation, sport, culture et transports,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve les orientations suivantes :

I - Point sur la rentrée et les effectifs

- Prend acte du bilan tel que présenté sur la rentrée 2014-2015 et sur les effectifs ;

II - Restructuration du centre universitaire – inscription au contrat de plan État Région 2014-2020

- Approuve le pré-programme présenté d'aménagement du centre universitaire qui servira de base au programme de travaux envisagés dans le cadre du futur CPER et qui se caractérise par :
 - l'accueil général du site rétabli par l'entrée historique de l'École normale,
 - la création d'un espace de vie étudiante, implanté dans l'ancienne cantine,
 - l'implantation de l'IFSI dans l'actuel bâtiment administratif, par démolition/reconstruction ;
- Précise qu'il s'agit d'une étude visant à déterminer la faisabilité globale du projet sur site, qui ne fige en rien les aménagements précis ;
- Autorise Monsieur le Président à engager toutes les négociations et démarches administratives en préparation de la signature du CPER ;
- Autorise également Monsieur le Président à lancer une étude, avec le soutien financier de la Région, pour aboutir à des propositions sur l'organisation, le budget prévisionnel et la gouvernance de ce futur centre universitaire ;

III - LE RESTAURANT UNIVERSITAIRE

- Prend acte du bilan sur une année d'exercice universitaire ;

- Approuve la réévaluation du tarif de base du repas de 4,90 € à 5,00 € ainsi que l'ajustement de cette réévaluation au tarif appliqué aux usagers extérieurs de 6,40 € à 6,50 €, à compter du 1er février 2015.

Adopté à l'unanimité

Le Président,

Jean-Michel BAYLET